



Conférence de presse de rentrée du SNUEP-FSU

Dans ce contexte inédit de la démission du gouvernement Valls, le SNUEP-FSU fera le bilan de la politique éducative menée depuis l'élection de François Hollande dans l'enseignement professionnel, de sa soi-disant priorité affichée envers la jeunesse et l'Éducation nationale.

Du 27 novembre au
4 décembre 2014

je vote



Depuis 2 ans le SNUEP-FSU n'a pas cessé de réclamer un changement de cap et d'en finir avec la politique d'austérité pour enfin redonner au service public d'éducation les moyens de faire réussir tous les jeunes.

Loin de régler le problème réel des sorties sans qualification, le président de la République met le paquet sur l'apprentissage et renonce ainsi à la nécessité de former et de qualifier les milliers de jeunes aujourd'hui exclus de l'école. Une fois

de plus, l'enseignement professionnel public sera le grand oublié de cette rentrée scolaire.

Cette conférence de presse sera l'occasion pour le SNUEP-FSU de faire le point sur l'ensemble des difficultés qui touchent l'Enseignement professionnel public (réforme du Bac Pro 3 ans, Contrôle en Cours de Formation, formation des enseignant-es, revalorisation du métier des PLP...), dossiers portés régulièrement par le SNUEP-FSU auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Sommaire

- > P 1 Rentrée du SNUEP-FSU
- > P 2-3 Recrutement et formation des PLP
- > P 4 Indemnités tuteurs ■ Conférence sociale
- > P 5 Conférence sociale : déclaration FSU
- > P 6 Suicides et CHSCT
- > P 7 Politique salariale
- > P 8-9 Égalité professionnelle
- > P 10 Retraité-es en congrès
- > P 11 Lectures ■ Extrême-droite
- > P 12 Lu au Bulletin officiel

Recrutements et formation des PLP : Le MEN doit revoir sa copie !



Pour le SNUEP-FSU, le MEN ne peut pas dire vouloir la valorisation de l'enseignement professionnel et, dans le même temps, organiser la pénurie de moyens dans la formation de ses enseignant-es. Le SNUEP-FSU demande au ministère des mesures d'urgence spécifiques pour améliorer la formation et le recrutement des PLP.

POSTES PERDUS	En postes	En %
Externe + Exc	233 sur 1460 + 603 sur 1568	15.9% + 38.5% soit 27.6%
Interne	35 sur 280	12.5%
Ex. professionnel	198 sur 1051	18.8%
TOTAL	1069 sur 4359	24.5 %

Quelques exemples inquiétants :

Sections - options—CONCOURS EXTERNE	Postes	Admissibles	Admis	Pertes
Biotechnologies option santé-environnement	215	271	122	93
Génie civil option construction et réalisation des ouvrages	45	35	21	24
Génie civil option équipements techniques-énergie	45	36	15	30
Génie industriel option bois	40	30	17	23
Génie industriel option matériaux souples	35	37	17	18
Réparation et revêtement en carrosserie	15	19	8	7
Sciences et techniques médico-sociales	85	187	72	13

Répartition par sections et options des postes offerts EXAMEN PROFESSIONALISE			
Sections et options	Nombre de postes	Admis	LC
Bâtiment option peinture - revêtements	50	20	-30
Bâtiment option couverture	7	4	-3
Conducteurs routiers	13	4	-9
Économie et gestion option communication et organisation	30	22	-8
Économie et gestion option comptabilité et gestion	28	21	-7
Entretien des articles textiles	14	7	-7
Fonderie	2	1	-1
Génie civil option construction et économie	9	6	-3
Génie civil option construction et réalisation des ouvrages	40	13	-27
Génie civil option équipements techniques-énergie	33	20	-13
Génie électrique option électronique	7	3	-4
Génie électrique option électrotechnique et énergie	20	15	-5
Génie industriel option bois	63	41	-22
Génie industriel option matériaux souples	33	24	-9
Génie industriel option structures métalliques	33	21	-12
Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés	15	4	-11
Génie mécanique option productive	6	2	-4
Lettres - histoire et géographie	68	58	-10
Tourneur sur bois	2	1	-1
Sections diverses : arts du décor architectural	4	3	-1
Sections diverses : verre et céramique	2	1	-1

Répartition par sections et options des postes offerts au concours externe du CAPLP			
Sections et options	Nb de postes	admis	Pertes
Arts appliqués option design	49	34	15
Bâtiment option peinture-revêtements	20	11	9
Biotechnologies option santé-environnement	202	122	80
Conducteurs routiers	15	8	7
Économie et gestion option commerce et vente	110	92	18
Économie et gestion option transport logistique	10	4	6
Génie civil option construction et économie	15	9	6
Génie civil option construction et réalisation des ouvrages	40	10	30
Génie civil option équipements techniques-énergie	45	16	29
Génie électrique option électrotechnique et énergie	30	17	13
Génie industriel option bois	35	11	24
Génie industriel option matériaux souples	25	15	10
Génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	45	25	20
Langues vivantes - lettres : anglais-lettres	158	103	55
Langues vivantes - lettres : espagnol-lettres	48	28	20
Lettres - histoire et géographie	300	183	117
Mathématiques - sciences physiques et chimiques	270	168	102
Réparation et revêtement en carrosserie	15	10	5
Sciences et techniques médico-sociales	85	48	37

Recrutement

L'ouverture du CAPLP exceptionnel n'a pas augmenté significativement les lauréat-es PLP 2014. L'inexistence des parcours de formation adaptés pour les enseignant-es de la voie professionnelle au sein des ÉSPÉ et l'absence de pré-recrutements ont eu des conséquences sur le recrutement des PLP. 1069 places (24,5 %) ont été perdues. Comme le réclamait le SNUEP FSU, des listes complémentaires ont été ouvertes mais cela ne compense pas, surtout qu'on ne sait pas si elles ont été utilisées ! De plus ces listes sont établies dans les disciplines qui ne posent pas de problème de recrutement; cela ne résout donc en rien les problèmes de la biotechnologie du Génie civil ou du Génie industriel.

Formation : inégalités de traitement inacceptables

Les 2/3 des stagiaires PLP sont affecté-es sur un service complet d'enseignement et ne pourront pas bénéficier du mi temps de formation qui leur est normalement dû - les problèmes de remplacement étant importants dans l'EP.

Affectation

Le ministère avait certifié aux OS que les stagiaires seraient affecté-es dans leur académie d'origine (de préparation du concours) ce qui est indispensable pour des raisons de continuité et de cohérences pédagogiques. En réalité, nombreux-ses sont celles et ceux qui n'ont pas bénéficié de ce minimum. De nombreuses demandes de changement d'académie sont parvenues au siège du SNUEP FSU, le MENSUR ne s'engageant que sur quelques cas jugés prioritaires (situation de famille...) ce qui laisse encore beaucoup de stagiaires dans des situations inadmissibles en termes de formation comme de titularisation.

Les actions :

Pétitions stagiaires et étudiants, pétition tuteurs... sur site de la FSU et sur site observatoire des ÉSPÉ. Formations FSU auprès des tuteurs/tutrices, Stage 4-5 février sur la formation des enseignant-es...

Indemnité des tuteurs/tutrices dans le 2nd degré à la rentrée 2014

La première version du texte a reçu un avis unanime défavorable au CTM du 23 juin. Le ministère renonce à fixer deux taux différents selon que le stagiaire a ou non une expérience professionnelle antérieure. **Le taux unique, qui sera fixé par arrêté sera de 1250 € par an, est fortement réduit** par rapport au taux actuel (2000 € maximum, les montants versés correspondant à ce maximum), ce que l'administration justifie par le retour à la rémunération antérieure à la réforme Darcos.

Le SNUEP-FSU et la FSU note l'avancée que représente le principe d'un taux unique mais ne peuvent admettre la baisse de la rémunération des tuteurs/tutrices.

L'UNSA se satisfait du montant unique de 1250 euros alors que les deux taux initialement prévus étaient de 900 et 1250 €. C'est ce qui motive son vote favorable.

Vote sur le projet de décret :

Pour : 3 (UNSA),

Contre 9 (FSU, CGT, FO),

CTM du 23 juin 2014

VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, C'EST LE MOMENT !

Lors de la conférence sociale qui se déroulera lundi 7 et mardi 8 juillet, le ministère de l'Éducation nationale proposera aux organisations syndicales et patronales de signer un accord-cadre pour développer l'apprentissage. Alors que le gouvernement refuse toute publication d'un bilan global de ce système de formation, il persiste par tous les moyens à promouvoir l'apprentissage au sein des établissements publics en prônant la mixité des parcours et des publics au mépris des conditions d'études des élèves et des conditions de travail des collègues.

Le SNUEP-FSU s'oppose à la signature d'un accord et exige un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'apprentissage et exige que le gouvernement cesse d'engager des sommes faramineuses pour sa promotion

Le SNUEP-FSU rappelle et réaffirme que la voie profession-

nelle publique et laïque sous statut scolaire est la voie de la réussite la plus efficace pour l'ensemble des élèves. Elle est plus opérante que l'apprentissage contre le décrochage scolaire, elle participe à lutter contre les discriminations, elle prépare mieux les élèves à l'obtention des diplômes et aux poursuites d'études et elle représente un investissement financier moins important. La voie professionnelle publique est la seule voie capable d'offrir aux jeunes une formation complète leur permettant de développer leur esprit critique, de réussir aux examens, de s'insérer professionnellement.

Le SNUEP-FSU appelle tous les personnels à se rassembler et à se mobiliser pour que des moyens soient donnés en priorité à l'enseignement professionnel public qui accueille la grande majorité des jeunes.

Conférence sociale
Communiqué du SNUEP-FSU
1^{er} juillet 2014



Une conférence sociale bien mal engagée !

Alors que la situation économique, sociale et environnementale exige un haut niveau d'écoute des attentes et propositions des organisations syndicales, le gouvernement ne semble pas décidé à répondre à la hauteur de la gravité de la situation tant sur le plan de l'emploi que du pouvoir d'achat et de la protection sociale. Ainsi dans la fonction publique, les agents publics attendent toujours l'annonce de la fin du gel du point d'indice : il n'en est rien ! Au contraire, les dernières déclarations du chef de l'Etat indique une poursuite de la politique d'austérité.

Le discours d'ouverture du Président de la République ressemblait plus à un discours de clôture qu'à une invitation au débat et à la présentation de propositions.

Depuis 2 ans si les conférences sociales ont débouché sur plusieurs réformes ou mesures, les effets pour les salariés, les jeunes, les chômeurs et les retraités en matière d'emploi, d'amélioration du pouvoir d'achat, de protection sociale ou encore de développement des services publics ne vont pas pour l'essentiel dans le bon sens.

Aujourd'hui, un désaccord subsiste sur le pacte de responsabilité qui implique d'énormes contraintes budgétaires ne permettant pas d'assurer tous les investissements nécessaires en particulier pour conforter l'action publique et les services publics.

La FSU a interpellé le gouvernement lors des tables rondes aussi bien sur la méthode de dialogue social que sur les sujets posés : préparation de la rencontre annoncée avec l'ensemble des partenaires sociaux sur la méthode et les attendus réciproques en matière de dialogue social, mesures spécifiques pour l'emploi et la formation des jeunes, des seniors et des décrocheurs, rôle du

système éducatif pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes, développement des services publics et de la Fonction publique, amélioration des conditions de travail et des salaires des agents de la fonction publique...

Mais trop d'interrogations demeurent quant aux réelles intentions du gouvernement notamment en ce qui concerne l'apprentissage, l'action publique sur l'ensemble du territoire... La FSU constate qu'une fois encore à la conférence sociale, il n'est pas question de placer au cœur des questions d'actualité, les services publics et la fonction publique. Ils ne sont toujours pas placés comme un atout pour la nécessaire relance de notre pays.

La FSU n'accepte pas ce jeu de rôle qui ne permet ni de répondre aux enjeux posés par la gravité de la situation, ni de préparer l'avenir. C'est pourquoi elle a décidé de quitter la conférence sociale avant son terme. Celle-ci aurait dû marquer un tournant décisif et le gouvernement aurait dû prendre en compte le mécontentement et les attentes des représentants des salariés.

La FSU attend maintenant que le gouvernement prennent des mesures concrètes pour sortir de cette situation et qu'il rétablisse les conditions d'un dialogue social de qualité et de respect mutuel des différents acteurs afin de mener les réformes dont le pays a besoin : des réformes pour davantage de justice sociale, d'égalité entre les citoyens et les territoires, et de progrès social pour toutes et tous.

La FSU juge nécessaire un rendez-vous intersyndical rapide, dans l'unité la plus large, pour faire face à la situation économique, sociale et environnementale.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !**

SUICIDES IMPUTABLES AU SERVICE

Rôle du CHSCT

Deux suicides viennent d'être reconnus imputables au service et donc conséquence de l'exercice du métier : dans l'académie de Caen, où il est reproché à l'institution de ne pas avoir pris la mesure de la détresse du collègue et de n'avoir pas agi de manière préventive ; dans l'académie de Marseille, où le suicide de Pierre Jacques, enseignant de STI, avait suscité une forte émotion, la lettre qu'il avait rédigée montrant sa profonde détresse face à la réforme des STI.

Au delà de ces deux reconnaissances,

nous recevons régulièrement des informations sur des suicides de personnels du ministère (récemment un adjoint contractuel au lycée Jean Moulin de Béziers, des personnels administratifs à Rennes ou à Versailles, un professeur à Toulouse...).

Le suicide est multifactoriel, mais le travail peut venir en aggravation d'autres facteurs, et il peut aussi parfois être l'élément décisionnel d'un tel geste. Les difficultés du travail, le manque de formation pour y faire face, le manque de formation de l'encadrement sur l'organisation du travail, les logiques de « gestion des ressources humaines » aggravent encore l'état d'une école perpétuellement "énervée", fatiguée et stressante. Cela appelle une accentuation de la prévention des risques psychosociaux. Un travail effectif est conduit au niveau du ministère, souvent dans les académies, de manière moins homogène dans les départements. Il faut faire plus et mieux, car les suicides sont la partie émergée de l'iceberg et cela doit

interroger...**Tous les personnels sont concernés.** Les encadrants-personnels des rectorats ou chefs d'établissement, subissent une lourde pression, « entre marteau et enclume ». Ils doivent être aidés et écoutés, doivent pouvoir partager et échanger avec leurs pairs, et doivent être mieux formés. Le dialogue s'apprend. Il est indispensable pour une organisation du tra-

vail de bonne qualité. Les personnels administratifs ont payé un lourd tribut à la RGPP et disposent de peu initiative et de latitude pour bien faire leur travail, situations qui

gènèrent le burn-out.

Le rôle des CHSCT est crucial pour prévenir les risques professionnels notamment les RPS. Il y a lieu au moment où s'élaborent les textes réglementaires pour l'attribution du crédit de temps aux membres des CHSCT de s'organiser pour que ce droit puisse être effectif pour les enseignants. **Un arrêté doit permettre une organisation des services respectueuse du droit des personnels et d'une organisation optimale des enseignements.** Ce temps octroyé est du temps gagné pour l'amélioration du service public. Des personnels en bonne santé et reconnus dans leur travail, sont l'assurance d'un service public de qualité.

La profession attend du ministre qu'il reconnaisse l'ampleur de ce phénomène pour ce qu'il est : heureusement limité mais réel.

Nous attendons du ministre qu'il affiche publiquement une plus grande attention au mieux-être des personnels, qu'ils soient enseignants ou non

Déclaration FSU au CTMEN

Juillet 2014



LA POLITIQUE SALARIALE

LETTRE AUX PARLEMENTAIRES

Communiqué commun
CFDT – CFTC – CGT – FA-FP – FSU –
SOLIDAIRES et UNSA

Depuis maintenant quatre années, les organisations syndicales CFDT – CFTC – CGT – FA-FP – FSU – SOLIDAIRES et UNSA dénoncent le gel de la valeur du point d'indice des agents de la Fonction publique.

Le Premier ministre a récemment confirmé la politique d'austérité salariale pour les agents publics en affirmant sa volonté de maintenir ce gel jusqu'en 2017.

C'est inacceptable et nos organisations ont mobilisé les personnels le 15 mai dernier dans une journée nationale d'action pour exiger que soit mis fin à ce gel et pour demander l'ouverture sans délai de négociations salariales, notamment sur la valeur du point d'indice.

Elles exigent également que soient créés des emplois publics de qualité correspondant aux besoins afin notamment de faire face à la précarité qui perdure et pour résorber les sous effectifs qui existent et s'aggravent dans de nombreux secteurs.

Après cette journée significative de mobilisation, le gouvernement a dû reconnaître qu'il existe bien un problème salarial dans la Fonction publique. Il a décidé d'alléger les cotisations retraites pour améliorer la situation des plus bas salaires. Cette décision n'est pas la mesure générale attendue à la question posée à nouveau le 15 mai dernier.

La Fonction publique joue un rôle essentiel pour garantir l'égal accès aux droits de toutes et tous, mais également pour l'activité économique : elle représente 20 % de l'emploi. Vous ne pouvez donc qu'être sensibles à la situation des agents publics qui travaillent dans les trois versants de la Fonction publique : hospitalière, territoriale ou celle de l'Etat. Ces personnels

connaissent depuis plus d'une décennie une baisse de leur pouvoir d'achat et les inégalités de traitement s'accroissent, menaçant ainsi la cohésion des collectifs de travail.

Pour toutes ces raisons, nos organisations continuent d'exiger :

- **la tenue d'un rendez-vous salarial** qui doit permettre une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- **l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire** ;
- **l'égalité salariale** entre les femmes et les hommes ;
- **et la nécessaire refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications.**

En matière d'emplois, nous exigeons des emplois statutaires pour répondre à l'ensemble des missions ; des garanties accrues pour les contractuels ; des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents et des conditions décentes pour la mise en œuvre des missions de service public pour lesquelles les personnels se sont engagés au service de l'intérêt général.

Nous avons par conséquent fait le choix aujourd'hui de vous interpeller car vous décidez des grandes orientations de notre pays, et que vous allez très prochainement avoir à vous prononcer sur les lois de finances rectificatives. Nous estimons que, notamment à cette occasion, il serait juste et important que vous interveniez pour soutenir ces légitimes attentes.

Nous vous prions de recevoir, «civilité», l'expression de nos considérations distinguées.

Intervention de la FSU sur le rapport concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Il était important d'avoir cet échange aujourd'hui au Conseil Commun de la Fonction publique sur ce sujet de l'égalité professionnelle. Cette instance est bien le lieu pour ce type de débat concernant la Fonction publique.

La FSU a souvent souhaité que les statistiques produites dans le rapport annuel puissent faire l'objet d'échanges approfondis afin d'éclairer les politiques conduites. Elle se félicite que ce soit le cas au sein du CCFP sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

La FSU appuie le recours à des recherches spécifiques (car les statistiques globales peuvent masquer certains phénomènes). Et elle attend avec un intérêt certain les résultats des enquêtes à venir.

Les éléments fournis vont au-delà des données dont nous disposons déjà avec le rapport annuel. C'est le cas avec le suivi de la féminisation des nominations sur les emplois de la haute fonction publique. Sur ce point, on ne peut que se féliciter du dépassement des objectifs, mais il faut rester vigilant car d'une part il ne faut pas que ce soit en quelque sorte « l'arbre *ne doit pas cacher la forêt* » et d'autre part les résultats acquis ne le sont jamais définitivement. L'enjeu est donc de maintenir ce résultat en particulier grâce à une action sur les viviers. Il faut pour cela avoir une attention particulière aux différentes positions statutaires car elles sont significatives des parcours de carrière et sur le rapprochement des proportions du détachement (51,5 % sont des hommes, 48,5 % des femmes), des disponibilités (33,8 % sont des hommes, 66,2 % des femmes) de leur poids dans les effectifs totaux de la FPE (41 % sont des hommes et 59% des femmes).

Plus généralement, la FSU retient aujourd'hui 6 points mis en lumière par ce premier rapport qui pour elles doivent donner lieu à des réflexions approfondies et déboucher sur de nouvelles actions et mesures pour faire progresser les résultats attendus :

1- Les ménages avec un agent de la fonction publique ont plus souvent des enfants, et élément significatif, plus souvent de jeunes enfants. Or si on s'intéresse au temps partiel chez les titulaires, on constate que ce taux maximum se situe entre 30 et 39 ans. Ce qui établit que l'éducation des enfants est un facteur important du choix du temps partiel avec des proportions très variables entre les femmes et les hommes. Dans la FPE, le recours est plus fort en catégorie B et C.

Mais cela permet aussi de battre en brèche l'idée reçue selon laquelle le travail des femmes aurait un impact négatif sur le taux de fécondité du pays. De manière générale (c'est-à-dire secteur public et privé confondu) l'augmentation de la part des femmes dans la vie active n'a pas d'incidence sur ce taux. Les variations commencent à se faire sentir avec le second et le troisième enfant.

> *Enjeu sur les politiques de garde, d'accueil et de scolarisation de la petite enfance (nombre de crèches et de places dans les écoles, équipements, transport, situation géographique de ces lieux d'accueil...)*

2- Les femmes sont surreprésentées chez les non titulaires : (61,1% contre 52,4%) et les temps incomplets importants si l'on en juge par les écarts mesurés sur les temps partiels (3 fois plus importants pour les non titulaires que

*Déclaration FSU au Conseil commun
de la Fonction publique
24 juin 2014*

>>>



pour les titulaires dans la FPE et la FPT).

> *Enjeu de la lutte contre la précarité (les temps incomplets inférieurs à 70 % (FPE) ou 50 % exclus de la titularisation Sauvadet)*

> *Enjeu des conditions de contrat*

3- Des filières et des métiers très typés

Le document montre bien que les secteurs de l'éducation, des ministères sociaux et des filières administratives sont très féminisés. On touche ici à la représentation sociale de ces métiers. C'est donc aussi à ce niveau qu'il faut agir.

> *Le rôle de l'éducation est en ce sens fondamental d'où par exemple l'importance de conforter des dispositifs comme celui des « ABCD de l'égalité ». Le débat autour de la féminisation de la langue française y contribue également.*

> *Quelles actions pour développer la mixité des métiers ? Il s'agit de poursuivre les actions sur les recrutements et la formation continue pour faciliter l'accès et les déroulements de carrière des femmes.*

4- Rémunérations : quel que soit le versant, le constat est clair : les femmes gagnent moins que les hommes.

La différence avec le secteur privé est à approfondir mais il est clair que les règles du statut de la fonction publique favorisent l'égalité. Pour autant, la question des emplois occupés par les femmes, donc de leur carrière, des métiers qu'elles exercent majoritairement sont des problématiques bien réelles qui pèsent sur les inégalités salariales.

> *Besoin de revalorisation des filières féminisées : filières sociales, enseignement...*

> *Poids des primes dans la rémunération, lesquelles sont dans chaque catégorie statistique moins importantes pour les femmes.*

5- Retraites : on y trouve le reflet des carrières plus courtes, davantage marquées par le temps partiel.

La règle de liquidation sur la base du traitement des six derniers mois favorise certainement l'égalité. En effet, les différences de pension dans la FPE sont de la même importance que celles des salaires alors que ces différences sont amplifiées au régime général.

Mais il subsiste des éléments d'inquiétude en raison de la réforme de 2010 : minimum de pension versée de manière plus fréquente aux femmes (FPT) et dont l'attribution recule de manière marquée, suppression des bonifications pour enfants... C'est un point à approfondir car les statistiques globalisées ne permettent pas de mesurer précisément l'effet par exemple de la décote.

6- Santé : les femmes se déclarent plus souvent en mauvais état de santé que les hommes.

> *Politique sociale, aide aux mutuelles... C'est un enjeu essentiel notamment dans la FPT.*

La FSU considère donc que ce rapport fournit des données qui doivent nous permettre d'agir. L'enjeu est de rendre effectifs des droits pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il était indispensable que la Fonction publique s'engage dans cette voie. C'est le sens de l'accord que nous avons signé. La mobilisation doit se poursuivre car, nous le savons, rien n'est jamais définitivement acquis en matière de droits pour les femmes. La démarche intégrée est un atout majeur car elle oblige à une vigilance de tous les instants sur tous les sujets et dans tous les territoires. Cette consultation du CCFP doit se décliner maintenant à tous les niveaux de la Fonction publique. Ainsi à la FPE, beaucoup de ministères ont fait un travail de statistiques avec les bilans sociaux. Ils doivent faire l'objet alors de discussion avec les organisations syndicales.

La FSU souhaite que le parlement se saisisse maintenant de la question de l'égalité professionnelle (...).

LES RETRAITÉ-ES EN CONGRÈS

Les retraité-es de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique se sont réunis en congrès.

Les délégué-es mandaté-es par les sections départementales et les syndicats affiliés à la FGR ont pu au cours de cette semaine approfondir et débattre des difficultés que subissent les retraité-es par suite des mesures prises par le pouvoir politique.

Dans un climat studieux, parfois avec des divergences, les nombreuses positions unitaires ont permis d'aboutir à une motion revendicative votée à une très large majorité.

En introduction la FGR rappelle son attachement aux principes et valeurs de la République, en particulier la laïcité, les libertés, la fraternité et la justice sociale, la solidarité. Elle demande des services publics répondant aux besoins de la population. Elle condamne toutes les politiques d'austérité en France et en Europe qui dégradent les protections sociales.

La place du retraité dans la société

Elle a fait l'objet de nombreux changes. Le rôle du retraité doit être affirmé et valorisé.

La FGR poursuit sa réflexion sur les formes institutionnelles et démocratiques de représentation des retraité-es à mettre en place.

Pour la Fonction publique

Le régime des retraites des fonctionnaires, le minimum garanti, le Code des pensions, la revalorisation des pensions, le pouvoir d'achat, l'action sociale, la pension de réversion ont été revus suivant les amendements reçus. Le congrès s'est clairement positionné pour la défense des systèmes de retraite.

Concernant la protection sociale - le congrès s'est prononcé pour :

- Une politique de santé publique ambitieuse axée sur les besoins de la personne.
- Une assurance maladie universelle
- L'accompagnement des personnes âgées
- La représentation des retraité-es et des personnes âgées, etc.

Quant au vaste sujet sur la fiscalité la FGR-FP rappelle l'engagement présidentiel d'une réforme de la fiscalité. Le congrès renouvelle ses revendications sur les impôts d'État, les impôts locaux, l'impôt sur le revenu, l'impôt à la consommation et autres impôts. Il dénonce les mesures discriminatoires qui frappent actuellement les retraité-es. Il appelle à « *une réforme fiscale d'ampleur qui garantisse une réelle justice sociale* ». Il analyse et dénonce également la fiscalité européenne.

Puis le congrès a déterminé les actions prioritaires à promouvoir pour l'ensemble des retraité-es. Il a voté une **résolution** appelant notamment à renforcer l'unité des organisations de retraité-es pour faire pression sur les pouvoirs publics.

Et l'Europe ! « Une Europe toujours à construire »

S'appuyant sur les inconvénients de l'Europe actuelle qui a besoin d'une autre politique, le congrès demande une autre Europe, solidaire, sociale et démocratique, libérée de toute concurrence fiscale et sociale, où les pouvoirs financier et bancaire soient soumis à des politiques tournées vers **l'emploi et le développement**. La renégociation des traités est nécessaire.

Un moment fort du congrès a été celui du renouvellement des instances : la Commission exécutive composée de 16 élu-es et des délégué-es régionaux ainsi que le bureau national. La secrétaire générale Annick Merlen et le trésorier national Robert André ayant souhaité être déchargés de leur responsabilité.

Un nouveau bureau a été élu : Michel Salingue (SNUIPP-FSU), Secrétaire Général ; Jean-Pierre Laurent (UNSA), Trésorier national ; Guy Le Trividic (UNSA) et Bénédicte Vrain (SNES-FSU) Secrétaires nationaux.

CONGRÈS de la FGR-FP

Poitiers du 17 au 19 juin 2014

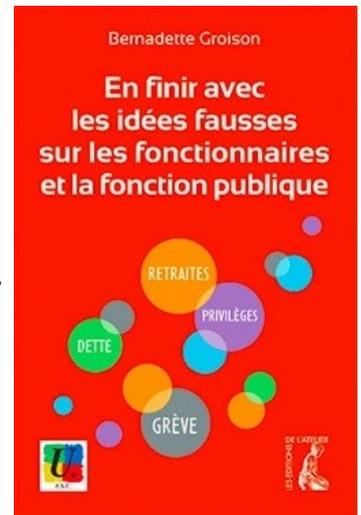
En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique, Editions de l'Atelier, 5 € Bernadette Groison

Plus la crise économique et sociale se prolonge, plus les discours divisant les citoyens se multiplient. Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires ». Les agents de la fonction publique de l'État (et particulièrement les enseignants et les personnels de l'éducation), ceux des collectivités territoriales et des hôpitaux, qui représentent au total plus de 5 millions de personnes en France, seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces ». Ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », « préservés de la précarité » et « privilégiés grâce la garantie de l'emploi » dont ils bénéficient. L'État et les collectivités qui les emploient seraient un « millefeuille indigeste responsable du gaspillage des deniers publics ».

Comment stopper la propagation de ces poncifs aussi inexacts que nocifs ? Qui sait ce qu'est un fonctionnaire ? Que sait-on des agents précaires ? Comment et combien sont-ils payés ? Où travaillent-ils ? Comment sont-ils recrutés ? Services

publics, fonction publique, n'est-ce pas un peu

la même chose ? Qui sait qu'un fonctionnaire sur cinq n'a pas la sécurité de l'emploi, que l'on peut travailler dans la fonction publique et vivre en-dessous du seuil de pauvreté, qu'au même niveau d'études, un professeur gagne 30 % de salaires en moins qu'un ingénieur dans le privé... et que la société a besoin de l'investissement public pour préparer un avenir du bien vivre pour tous... ? Bernadette Groison a écrit ce livre pour répondre à 83 questions de ce type, fournir une réponse argumentée aux campagnes de dénigrement des fonctionnaires, au « fonctionnaire bashing » et pour rétablir des vérités .



Uni-es contre l'extrême droite

Communiqué commun CGT, FIDL, FSU, UNEF, UNL, Solidaires, 20 juin 2014

La montée du vote de l'extrême droite lors des derniers scrutins municipal et européen a entraîné une série d'initiatives et de réactions. Les organisations de la campagne lancée en décembre dernier « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » (CGT, FIDL, FSU, UNEF, UNL, Solidaires), attachées à la convergence la plus large de toutes les actions sur cette thématique,

- **apportent leur soutien à l'appel** initié par SOS racisme et au meeting organisé lundi soir à Paris au Théâtre Dejazet.
- **participeront au festival étu-**

diant contre le racisme du 26 juin

- **seront présentes à la réunion des collectifs dite CONEX** (coordination nationale contre l'extrême droite) samedi et dimanche prochains.

Par ailleurs, nous appelons à continuer la démultiplication des initiatives unitaires sur tout le territoire et à poursuivre le travail syndical engagé pour faire face sur le terrain, au plus près des salariés, des jeunes et des chômeurs.

Lu au Bulletin Officiel

BO n° 25 du 19 juin 2014

Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile - session 2014

arrêté du 13-5-2014

Certificat d'aptitude professionnelle

Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse : création : modification

arrêté du 19-5-2014 - J.O. du 4-6-2014

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Modalités d'organisation de l'année de stage - année scolaire 2014-2015

circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014

Enseignants du second degré

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2015

note de service n° 2014-079 du 18-6-2014

BO n° 26 du 26 juin 2014

Brevet de technicien supérieur

Innovation textile option A structures - option B traitements : définition et conditions de délivrance

arrêté du 13-5-2014 - J.O. du 20-6-2014

Brevet de technicien supérieur

Adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole

arrêté du 13-5-2014 - J.O. du 21-6-2014

BO n° 28 du 10 juillet 2014

Brevet de technicien supérieur

Suppression du formulaire de mathématiques dans les épreuves de mathématiques

note de service n° 2014-0009 du 20-6-2014

Vacances scolaires

Calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 : modification

arrêté du 1-7-2014 - J.O. du 4-7-2014

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEF, MLF et Afler) ouverts aux personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

note de service n° 2014-090 du 9-7-2014

BO n° 29 du 17 juillet 2014

Baccalauréat professionnel

Spécialité ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse : modification

arrêté du 23-6-2014 - J.O. du 4-7-2014

Greta

Organisation et fonctionnement : modification

circulaire n° 2014-085 du 11-7-2014

BO n° 30 du 24 juillet 2014

Sections de techniciens supérieurs

Accès des bacheliers aux sections de techniciens supérieurs et à la poursuite d'études dans une autre formation d'enseignement supérieur

décret n° 2014-791 du 9-7-2014 - J.O. du 11-7-2014

CAP - BEP

Obtention de dispenses d'unités aux examens

arrêté du 23-6-2014 - J.O. du 4-7-2014 (NOR MENE1414880A)

BO n° 31 du 28 août 2014

Formation continue

Liste des Greta labellisés GretaPlus au 17 juin 2014

décision du 19-8-2014- NOR MENE1400338S

Baccalauréat professionnel

Règlement général : modification

décret n° 2014-725 du 27-6-2014 - J.O. du 29-6-2014- NOR MENE1406425D

Baccalauréat professionnel

Unité facultative de mobilité : création

arrêté du 27-6-2014 - J.O. du 29-6-2014 - NOR MENE1406412A

Bourses de lycée

Bourses nationales d'études du second degré de lycée - 2014-2015

circulaire n° 2014-112 du 18-8-2014- NOR MENE1419217C

Formation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2014-2015

circulaire n° 2014-099 du 25-7-2014- NOR MENE1417866C

Mutations

Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française, et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture - rentrée scolaire 2015-2016

note de service n° 2014-113 du 18-8-2014- NOR MENH1419417N

Du 27 novembre au
4 décembre 2014

je vote

SNU.ÉP
F.S.U.